



Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le 15/11/2023

ID : 063-200071199-20231106-CCPL_2023_127-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	35 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 27 octobre 2023
Date d'affichage : 27 octobre 2023

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le six du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle d'honneur de Maringues.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Franck LE GOUGUEC (suppléant de Patrice DARPOUX), Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

Absents représentés :

Patrice DARPOUX

Absents :

Catherine CUZIN, Roland GENESTIER, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Denis BEAUVAIS

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-127 : ECONOMIE - VENTE DE LA PARCELLE ZI 202 B SUR LA ZAC DE JULLIAT-EST

Rapporteur : Marc CARRIAS

Par délibération n°2023-62 en date du 27 mars 2023, le conseil communautaire a établi le prix de vente de la zone d'activité de Julliat-Est à 20 € au lieu de 17 €, s'agissant des terrains ne figurant pas en façade.

La société à responsabilité limitée ENT Pelletier a formalisé le 27 février 2023, une proposition d'achat du lot cadastré ZI 202 B d'une surface d'environ 4 500 m², à laquelle il a été donné une suite favorable.

Le tarif à retenir pour la vente de la parcelle susvisée est de 17 € du m², correspondant au montant applicable à la date du 27 février 2023.

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le 15/11/2023 .

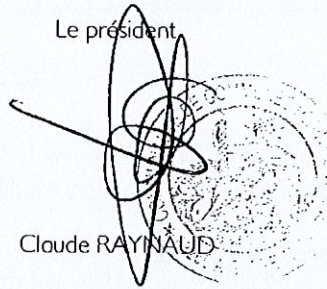
ID : 063-200071199-20231106-CCPL_2023_127-DE

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :
- de fixer le prix de vente de la parcelle ZI 202 B de la ZAC de Julliat-Est (Aigueperse) à l'entreprise ENT Pelletier à 17 € du m² conformément au tarif applicable à la date du 27 février 2023 correspondant à la proposition d'achat.

Délibéré les on, mois et jour ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 15 Novembre 2023
Le président,

Le président,



Claude RAYNAUD

